

## Note d'information pour le passeport et passeport pour mineurs

### Informations générales:

- Pour la demande de passeport vous devez impérativement **vous présenter en personne**. Les demandes envoyées par voie postale seront malheureusement retournées à l'expéditeur sans avoir été traitées.
- **Tous les documents** doivent être présentés **en original accompagné d'une photocopie**.  
(En cas de demande simultanée de plusieurs passeports: l'original et 1 photocopie par demande)
- L'enregistrement électronique des empreintes digitales lors de la demande d'un passeport est exigé par la loi depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007.
- La demande de passeport est uniquement possible sur rendez-vous. Merci de bien vouloir nous contacter soit en ligne via [www.deutscher-honorarkonsul-genf.ch](http://www.deutscher-honorarkonsul-genf.ch) soit par téléphone au **022 734 6606**.
- L'ambassade à Berne est l'autorité compétente pour votre passeport et carte d'identité si vous résidez en Suisse ou dans la Principauté Liechtenstein et si vous n'êtes plus inscrit en Allemagne. Vous pouvez également effectuer votre demande de passeport chez les consuls honoraires à Zurich, Bâle, Genève ou Lugano, dans la mesure où vous résidez dans leur juridiction (cartes d'identité et passeport express uniquement à Berne).
- Vous avez changé votre nom après mariage ou divorce? Merci de bien vouloir vous renseigner à l'avance par téléphone, si une **déclaration de nom** et / ou **la reconnaissance de divorce** est nécessaire dans votre cas.  
Lisez bien la note d'information sur la législation relative au nom patronymique [www.bern.diplo.de/namensrecht](http://www.bern.diplo.de/namensrecht).
- Une **prolongation** des passeports/passeports pour mineurs/cartes d'identité **n'est pas possible**.
- **La taxe est perçue au moment de la demande**.

### Documents à fournir (l'original et 1 photocopie):

- **Formulaire de demande** dûment complété (uniquement l'original)
- **1 photo d'identité** aux normes biométriques allemandes par demande (tableau d'exemples de la note d'information sur les photos d'identité [www.deutscher-honorarkonsul-genf.ch/passports.php](http://www.deutscher-honorarkonsul-genf.ch/passports.php))
- **Passeport/passeport provisoire/passeport pour mineurs** en original et en photocopie. La page des données biographiques du passeport ou l'avant et l'arrière de votre carte d'identité doivent être copiés (en cas de perte ou de vol: déclaration en original et en photocopie)
- **Livret pour étrangers/carte de légitimation** – original et 1 photocopie (demandeurs avec nationalité allemande **et** suisse: passeport suisse/carte d'identité: l'original et 1 photocopie **et une attestation de domicile**)
- **Acte de naissance** (Geburtsurkunde) ou **extrait d'acte de naissance avec filiation** (Abstammungsurkunde) – l'original et 1 photocopie
- **Extrait du registre allemand des familles** ou **acte de mariage** avec justificatif du nom de famille porté après le mariage - éventuellement aussi jugement du divorce (uniquement nécessaire si vous êtes marié ou divorcé): l'original et 1 photocopie
- **Attestation allemande de changement de résidence** (Abmeldebestätigung), en original et en photocopie, si le passeport actuel mentionne une adresse en Allemagne

### Le cas échéant:

- Acte de naturalisation de la nationalité allemande sur déclaration: l'original et 1 photocopie
- Acte d'acquisition d'une nationalité étrangère (par ex. la nationalité Suisse): l'original et 1 photocopie
- Autorisation du maintien de la nationalité allemande: l'original et 1 photocopie
- Diplôme(s) de doctorat en original et en photocopie, si le demandeur souhaite que son passeport mentionne son/ses titres de docteur et si cela n'est pas encore noté dans l'ancien passeport / sur l'ancienne carte d'identité



## Documents complémentaires à fournir pour les demandeurs âgés de moins de 18 ans:

- Pour une première délivrance de document de voyage pour un enfant une **déclaration relative au nom de famille** peut être exigée (feuillelet d'information sur la législation relative au nom patronymique) [www.bern.diplo.de/namensrecht](http://www.bern.diplo.de/namensrecht)
- Le demandeur mineur doit **se présenter** en personne **accompagné** par ses représentants légaux qui doivent fournir l'original et 1 photocopie de leurs **passeports** ou **cartes d'identité**
- **Livret pour étrangers/carte de légitimation** de l'enfant et des parents en original et en photocopie (pour demandeurs avec nationalité allemande **et** suisse: passeport suisse/carte d'identité en original et en photocopie **plus** une attestation du domicile)
- Si les parents sont mariés: **acte de mariage** avec justificatif du nom de famille porté après le mariage en original et en photocopie
- Si l'un des parents exerce seul l'autorité parentale: **la décision de justice relative à l'autorité parentale** en original et en photocopie
- Si les parents ne sont pas mariés: **reconnaissance de paternité** selon la loi allemande en original et en photocopie

**La présentation de documents supplémentaires peut parfois être exigée! Pour les documents étrangers une traduction certifiée en allemand, anglais ou français est nécessaire.**

## Emoluments & informations importantes:

Vous devez régler les frais du Consul Honoraire à Genève en espèces en francs suisses (*les Euros ne sont pas acceptés*). Il est également possible de payer avec la carte Maestro mais nous n'acceptons pas de Postcard. Si le débit n'est pas possible à cause de perturbations techniques, il est conseillé d'apporter des francs suisses en espèces.

### Passeport

(Passeport biométrique avec empreinte digitale):  
pour les moins de 24 ans, 6 ans de validité  
à partir de 24 ans, 10 ans de validité  
supplément 48 pages  
frais supplémentaires du Consul Honoraire  
frais forfaitaires

délai de traitement env. 8-12 semaines  
env. CHF 65,- (€58,50)  
env. CHF 90,- (€80,00)  
env. CHF 25,- (€22,00)  
actuellement CHF 50,-  
CHF 8,-

### Passeport pour mineur

(lisible par machine, sans empreinte digitale):  
6 ans de validité, jusqu'au douzième anniversaire  
frais supplémentaires du Consul Honoraire  
frais forfaitaires

délai de traitement env. 2-4 semaines  
env. CHF 30,- (€26,00)  
actuellement CHF 50,-  
CHF 8,-

Le passeport pour mineur n'est pas reconnu pour l'entrée dans tous les pays sans visa (parmi eux les Etats-Unis). Veuillez prendre note des informations relatives aux conditions d'entrée dans un pays étranger pour les titulaires de passeports allemands sur le site web du ministère fédéral des affaires étrangères sous [www.diplo.de](http://www.diplo.de), Reise- und Sicherheitshinweise, Länder A-Z.

Si vous êtes domicilié **en dehors de la circonscription**, par exemple en France voisine, ou votre domicile est encore enregistré en Allemagne, les frais vont augmenter selon le document demandé.

Bureau du Consul honoraire de la République Fédérale d'Allemagne  
Rue de Moillebeau 49  
1209 Genève  
Téléphone: 022 734 66 06  
Fax: 022 734 66 08  
Courriel: [genf@hk-diplo.de](mailto:genf@hk-diplo.de)  
Site web: [www.deutscher-honorarkonsul-genf.ch](http://www.deutscher-honorarkonsul-genf.ch)

Uniquement par rendez-vous:  
Mardi 09:00 - 13:00 heures  
Mercredi 09:00 - 14:00 heures

Direction: depuis gare Cornavin avec TPG bus no. 3 en direction de „Gardiol“ - arrêt „Moillebeau“